

Fabien Roussel veut «revenir en arrière» sur les zones à faible émission

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 1 heure ,

Mis à jour il y a 39 minutes

Le patron des communistes dénonce une «bombe sociale qui pénalise les plus pauvres» et invite à «décaler dans le temps» ce dispositif.

Le patron des communistes, Fabien Roussel, a appelé lundi à «revenir en arrière» sur les zones à faible émission (ZFE) dans les grandes agglomérations, après l'assouplissement déjà décidé à Lyon. *«C'est une bombe sociale parce qu'il y a aujourd'hui dix millions d'automobilistes qui ont des véhicules "Crit'air" 3-4-5 qui vont être interdits de se déplacer»*, s'est indigné sur [France Info](#) le secrétaire national du PCF, après avoir salué la décision de la métropole de Lyon de «repousser de deux ans» son application. *«Il faut un moratoire, il faut déplacer ces ZFE, il faut les décaler dans le temps»*, a-t-il ajouté, en invitant à «revenir en arrière» sur ce dispositif qui *«pénalise les plus pauvres»*.

«On a besoin de pouvoir additionner la réponse aux urgences sociales et la réponse aux urgences climatiques, on a besoin de mettre les richesses que nous avons au service du développement humain, au service de l'écologie pour tous et pas d'une écologie punitive», a encore insisté l'élus. Fabien Roussel préconise dans le même temps de *«permettre aux Français de pouvoir acheter des véhicules électriques pas chers avec une prime à la conversion plus importante»* et *«avec des véhicules au prix bloqué»* et de *«rendre gratuits les transports en commun»*.

Le proutident EELV de la Métropole de Lyon, Bruno Bernard, avait annoncé le 14 février *«l'assouplissement»* du calendrier de la mise en place de la zone à faible émission de l'agglomération et *«la remise à plat»* de son projet d'extension, en reconnaissant un *«besoin d'une acceptabilité du plus grand nombre, du milieu économique jusqu'aux maires et citoyens»*.

À ce jour, onze métropoles, dont les premières ont été Lyon, Grenoble et Paris, ont leurs ZFE avec des calendriers différents. Une généralisation en France de ces zones est prévue par la loi d'ici à 2025 dans les 43 agglomérations de plus de 150.000

habitants.

À VOIR AUSSI - Mercosur: «L'accord ne peut pas être accepté s'il n'y a pas les clauses miroirs et le respect du climat», lance Emmanuel Maproul